

**COMMUNE DE CASSEL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Salon d'honneur de la mairie**

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CASSEL s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique JOLY, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire le quatre avril deux mil vingt-cinq.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL

Ouverture de la séance à 19h30.

Membres présents (par ordre alphabétique) :

1. Matthias BEUN
2. Anne BRIANCON-DEKEYSER
3. Julie DEBLIECK
4. Francis DECOSTER
5. Charlotte DELAHOTTE-COUSIN
6. Laure DEMARCQ-FRANÇOIS
7. François DEQUIDT
8. Simon JODOGNE
9. Dominique JOLY
10. Elsa LAMOUREUX
11. Émile-Henri MACKÉ
12. Frédéric POTISEK
13. Wanita QUAEGEBEUR
14. Gérard QUAEBEUR
15. Marie-Andrée VERBRUGGHE-VANHOVE

Membres absents ayant donné pouvoir :

16. Nadine FERIAU donne pouvoir à Dominique JOLY

Membres absents :

17. Angélique DEWAELE
18. Fabrice DUHOO
19. Stéphanie HAVEZ-BEUTIN

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Élection secrétaire de séance
- Validation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2025

FINANCES

1. Élection du Président pour le vote du Compte Financier Unique (CFU)
2. Approbation du CFU 2024
3. Affectation des résultats
4. Fixation des taux d'imposition 2025
5. Budget 2025

AMÉNAGEMENT DE LA VILLE

6. Accompagnement restauration façades

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

7. Demande de subvention CAF - réhabilitation salle des sports
8. Demande de subvention FNADT - réhabilitation salle des sports
9. Demande de subvention « Le fonds vert » - réhabilitation salle des sports
10. Demande de subvention ANS - réhabilitation salle des sports
11. Avis du Conseil Municipal Vente d'un terrain appartenant au CCAS

RESSOURCES HUMAINES

12. Actions en faveur du personnel

VIE ASSOCIATIVE

13. Subventions aux associations

QUESTIONS DIVERSES

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose aux élus n'appartenant pas au groupe majoritaire, selon un principe d'alternance, de tenir, pour cette séance, le rôle de secrétaire. Simon JODOGNE se propose. Unique candidat, il est élu à l'unanimité.

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2025

LE PROCÈS-VERBAL EST VALIDÉ PAR 16 VOIX POUR

FINANCES

1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE AU VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que :

- « Dans les séances où le compte administratif du maire ou du président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président » ;
- « Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister aux discussions ; mais doit se retirer au moment du vote ».

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ELIRE Madame Elsa LAMOUREUX en qualité de Présidente de séance, pour le vote de la délibération relative à l'approbation du Compte Financier Unique.**

ADOPTÉ PAR 16 VOIX POUR

2. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE FINANCIER 2024 (CFU)

Rapporteur : Elsa LAMOUREUX

Vu le CFU 2024 de la commune de CASSEL

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Elsa LAMOUREUX ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

En section de fonctionnement, les dépenses s'arrêtent à la somme de 2 212 905,13€. Les recettes sont de 2 271 930,26€. Le résultat de fonctionnement est de 59 025,13€.

En section d'investissement, les dépenses s'arrêtent à la somme de 465 903,91€. Les recettes sont de 1 011 366,12€. Le résultat en investissement est donc de 545 462,21€

Le résultat de l'exercice précédent était de -1 038 872,49€

La situation finale du Compte Financier Unique 2024 laisse apparaître une situation cumulée, excédentaire de 679 028,37€ en fonctionnement, et avant restes à réaliser un déficit de 493 410,28€ en investissement.

Le résultat à la clôture de l'exercice 2024 est de 185 618,09€

Considérant que le CFU établit une parité entre l'ordonnateur « la commune de CASSEL » et le Comptable assignataire « le Service de Gestion Comptable d'Hazebrouck »

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 03 avril 2025

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Elsa LAMOUREUX délibérant sur le CFU de l'exercice 2024 qui se résume selon les éléments ci-dessus :

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ le Compte Financier Unique de la Commune de CASSEL pour l'année 2024**

ADOPTÉ PAR 14 VOIX POUR

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

- 1 038 872,49€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

620 003,24€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 545 462,21€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 59 025,13€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 219 456,14€

En recettes pour un montant de : 782 456,59€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 679 028,37€

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 03 avril 2025

Le Conseil Municipal :

- AFFECTE le résultat de fonctionnement proposé comme ci-dessus.

ADOPTÉ PAR 16 VOIX POUR

4. FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Simon JODOGNE soumet un amendement afin de pouvoir examiner cette délibération après le vote sur le budget compte tenu du fait que la délibération sur les impôts affecte les recettes et qu'elle doit selon lui être éclairée par un vote global sur l'ensemble du budget, dépenses et recettes.

Monsieur le DGS intervient pour indiquer que ce report compliquerait le vote du budget, ce dernier devant intégrer les prévisions de recettes. Le projet de budget ne serait pas selon lui « sincère » car les taux d'imposition ne seraient pas fixés préalablement.

Simon JODOGNE souligne que le budget n'est à ce stade qu'une proposition que l'on peut débattre et les taux d'imposition sont aussi une proposition. Il lui apparaît logique de débattre de manière globale sur les dépenses et les recettes sans avoir prédéterminé une part des recettes.

Monsieur le Maire accepte cette proposition et reporte l'examen des taux d'imposition après le vote du budget.

5. BUDGET 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le budget primitif 2025 de la commune est présenté aux membres du Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 03 avril 2025

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE le budget primitif 2025 de la Commune qui s'équilibre à la somme de 3 321 533,68€ en section de fonctionnement et de 3 408 546,60€ en section d'investissement.**

ADOPTÉ PAR 15 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (SIMON JODOGNE)

Simon JODOGNE pose plusieurs questions :

1° sur les dépenses de fonctionnement. Il fait référence au besoin exprimé par le Maire dans la présentation du budget de « baisse des dépenses de fonctionnement et de poursuite de la politique de maîtrise des dépenses de gestion malgré les contraintes inflationnistes » or il constate une augmentation entre 2023 et 2024 des dépenses à caractère général. Y compris sur le budget 2025, sur la ligne « eau et assainissement », inscription de 15 000 euros en 2025 contre 10 000 euros en 2024, soit 50% d'augmentation.

Monsieur le DGS répond qu'il s'agit d'un problème de compteurs Noréade avec des estimations qui diffèrent fortement des consommations sur certains bâtiments publics. Au vu des factures payées au 1^{er} trimestre 2025, il est à prévoir une augmentation significative des sommes.

2° sur les dépenses liées aux subventions pour les façades. Monsieur le DGS précise que la ligne 65 058 « autres dépenses obligatoires » couvre à hauteur de 50 000 euros en 2025

(contre 45 000 euros en 2024) la contribution à l'école St Joseph et les « subventions façades ».

3° sur les dépenses d'investissement. Simon JODOGNE demande des précisions sur la nature des dépenses prévisionnelles de 15 000 euros en 2025 pour la vidéosurveillance. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un complément de 3 caméras au système existant soit un total de 30 à 33 caméras. Simon JODOGNE demande s'il y a des dépenses de fonctionnement budgétées pour la maintenance des caméras. Monsieur le DGS indique que le contrat de maintenance prévu pour 3 ans plus 1 année devra être renouvelé en 2026. Il n'est pas en mesure en séance de communiquer le montant et s'engage à le communiquer à tous les membres du conseil.

4° sur les dépenses affichées de 128 000 euros pour une salle de musique. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une provision pour une salle de musique et que la réflexion est en cours. Simon JODOGNE demande comment ce montant a été calculé. Monsieur le DGS indique que Monsieur le Maire a demandé qu'une provision soit prévue pour une salle de musique, celle-ci a été dégagée sur le budget 2025. Simon JODOGNE regrette le manque d'information sur le projet y compris en commission travaux.

5° Simon JODOGNE rappelle que lors des vœux à la population de cette année un certain nombre d'orientations ont été données sur le budget, notamment que l'endettement était de 23 euros par habitant et que le délai de remboursement de la dette était de 3,7 ans. Il s'étonne que ces chiffres ne figurent plus dans la présentation de ce jour du budget. Il souligne l'importance des indicateurs de l'épargne brute ou de la capacité de désendettement, révélateurs de la santé financière de la commune et qui expriment aussi sa capacité à investir.

Monsieur le Maire indique que ces chiffres n'ont pas changé depuis janvier 2025 et qu'ils seront revus dès lors que les investissements de la salle des sports et les éventuels emprunts seront engagés.

Simon JODOGNE indique que selon ses calculs le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement) n'est plus en 2024 que de 59 025 euros. Monsieur le Maire rappelle que la capacité d'autofinancement brute présentée est de 957 000 euros.

Simon JODOGNE revient sur la capacité de désendettement de la commune soit le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette si on affectait l'ensemble de l'épargne, ce chiffre selon lui est de 3,7 ans en 2023 et serait en 2025 de 14,6 ans (capital restant dû au 31 décembre 2024 est 861 877 euros divisé par l'épargne brute soit 59 025 euros).

Monsieur le Maire conteste ces calculs puisqu'à partir de 11 ans, le Trésor public émet un signal d'alerte à la commune.

Monsieur le DGS rappelle le travail mené avec la Trésorerie qui avait été présenté aux élus avant d'engager les emprunts. Un 1^{er} emprunt de 1 million d'euros a été voté à un taux Livret A + 0,6%, il n'y a pas eu d'emprunt réalisé en 2024 par contre il est prévu dans le budget 2025 un nouvel emprunt compte tenu notamment du décalage à prévoir entre le paiement des entreprises et le versement des subventions. Par ailleurs la CAF accompagnerait la Ville à hauteur de 150 000 euros à taux zéro.

Simon JODOGNE fait référence à la circulaire de la Préfecture du Nord datée du 30/12/2024 adressée aux Maires sur l'élaboration et le vote du budget. Il y est précisé le contenu attendu de la note de présentation du budget et notamment le niveau d'épargne brute ou capacité d'autofinancement, le niveau de l'épargne nette, le niveau d'endettement et la capacité de

désendettement. Il questionne à nouveau le Maire sur ces chiffres. Monsieur le DGS indique que la capacité d'autofinancement est de 956 837,27 euros et son épargne nette est de 185 618,09 en 2024 avec un excédent en fonctionnement de 59 025 euros.

Simon JODOGNE indique manquer d'indicateurs pour juger de la santé financière de la Ville et notamment l'épargne brute et la capacité de désendettement actualisée. Monsieur le DGS rappelle que ces chiffres ne sont pas obligatoires dans la notice et que le choix a été fait avec Monsieur le Maire de ne pas le faire figurer. Monsieur le Maire s'engage à transmettre ces chiffres demain aux élus.

Simon JODOGNE conclut son intervention en soulignant le besoin de disposer de ces données pour 2023, 2024 et le prévisionnel 2025. Il craint une dégradation forte de l'épargne brute, une baisse de la capacité à dégager des ressources pour investir alors qu'il reste des dépenses importantes à faire en 2025. Il souhaite disposer de ces données pour pouvoir voter le budget en connaissance de cause. La lecture qu'il en fait est que la capacité de désendettement de la commune s'est fortement dégradée en 2024 avec le risque d'un report des problèmes budgétaires en 2026 et au-delà. Il craint un besoin de recettes nouvelles avec la nécessité de réduire les dépenses ou d'augmenter les recettes (impôts). En faisant le choix de ne pas augmenter les impôts dans ce mandat ce sera à la prochaine mandature de régler des problèmes qui se posent aujourd'hui.

Dominique JOLY conteste les chiffres et la dégradation des comptes de la commune, il souligne que les emprunts sont raisonnables. Sur les impôts locaux, il rappelle son engagement tenu de ne pas les augmenter pendant ce mandat.

4. FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le CGCT, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et vote des taux d'imposition.

À compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et son taux doit être voté annuellement.

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,22% (14,93% «commune» + 19,29% «département»)	34,22% (14,93% «commune» + 19,29% «département»)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53,23%	53,23%
Taxe d'habitation des résidences secondaires	14,67%	14,67%

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 03 avril 2025

Le Conseil Municipal décide :

- **DE NE PAS AUGMENTER** la part communale des taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués en 2024, d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale ;
- **D'APPLIQUER** les taux ci-dessus.

ADOPTÉ PAR 15 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (SIMON JODOGNE)

AMÉNAGEMENT DE LA VILLE

6. ACCOMPAGNEMENT FINANCIER À LA RESTAURATION DES FAÇADES

Rapporteur : Matthias BEUN

Le Conseil Municipal a été saisi de demandes sollicitant la subvention de la Commune dans le cadre de de l'accompagnement financier à la restauration des façades.

Précision est faite que la demande de travaux devra recevoir obligatoirement l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le coût des travaux et les subventions communales pouvant être octroyées sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom du demandeur	Adresse	Montant HT des travaux	Subvention communale
FRANCKE Daniel	71 rue Constant Moeneclae	6 266,26€	626,63€
TAFFIN Sarah	589 route de Dunkerque	17 308,00€	1 600,00€
VROLANT Cédric	20 Place Vandamme	37 261,78€	1 600,00€
EVARD Denis	17 rue d'Aire	4 625,75€	462,57€
BALLOY Ségolène	1 rue du Moulin	17 167,07€	1 600,00€

Vu l'avis de la commission travaux en date du 07 avril 2025 et le retrait du dossier du 589 route de Dunkerque pour complément d'instruction.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions allouées ci-dessus (sauf le dossier du 589 route de Dunkerque) dans le cadre du dispositif d'accompagnement financier à la restauration des façades ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions après réalisation des travaux tels que validés par la commission.

ADOPTÉ PAR 16 VOIX POUR

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

7. DEMANDE DE SUBVENTION « AIDE À L'INVESTISSEMENT SUR FONDS LOCAUX - CAF » - PROJET DE RÉHABILITATION ET DE RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES SPORTS – RUE D'AIRE

Rapporteur : Laure FRANCOIS

Dans le cadre de son programme d'investissement, la Commune envisage de procéder à la réhabilitation et à la restructuration de la Salle des Sports sise rue d'Aire.

La commune sollicite une subvention au titre de l'Aide à l'investissement sur Fonds Locaux - CAF « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » d'un montant 75 000,00€ (2.85%)

Dépenses	Montant H. T	Ressources	Montant H.T	%
Réhabilitation et restructuration de la Salle des Sports	2 633 395,78€	Fonds propres	526 687,65€	20,00 %
		<u>Subventions attendues</u>		
		<i>Région</i>	<i>200 000,00€</i>	<i>7,59 %</i>
		<i>CAF</i>	<i>75 000,00€</i>	<i>2,85 %</i>
		<i>Fonds vert</i>	<i>537 040,21€</i>	<i>20,39 %</i>
		<i>FNADT</i>	<i>248 890,42€</i>	<i>9,45 %</i>
		<i>CEE</i>	<i>50 000,00€</i>	<i>1,90 %</i>
		<u>Subventions obtenues</u>		
		<i>DETR 2019</i>	<i>96 838,50€</i>	<i>3,68 %</i>
		<i>Département</i>	<i>600 000,00€</i>	<i>22,78 %</i>
		<i>7,56 %</i>		
		<i>DSIL</i>	<i>198 939,00€</i>	<i>3,80 %</i>
		<i>CCFI</i>	<i>100 000,00 €</i>	
TOTAL	2 633 395,78€	TOTAL	2 633 395,78€	100 %

Le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE la subvention au titre de l'Aide à l'investissement sur Fonds Locaux auprès de la Caisse d'Allocations familiales du Nord.**

ADOpte PAR 15 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (SIMON JODOGNE)

Simon JODOGNE rappelle qu'aux vœux de 2025, concernant la salle des sports, Monsieur le Maire avait fait part d'une augmentation de la facture initiale de 1,5 millions d'euros. Or lors du conseil municipal du 9 décembre 2021 le montant total prévisionnel était de 2,2 millions d'euros et en 2024 de 2 633 395,78 euros. A quoi correspond l'augmentation annoncée ? Dominique JOLY précise que le coût total était de près de 4 millions d'euros sur base des 1ères estimations des prix des entreprises, d'où la nécessité de revoir le projet et de revoir certaines prestations avec l'architecte. La remise des prix intervient la semaine prochaine et permettra de finaliser le montant total avec un objectif de rester dans l'enveloppe initiale. Simon JODOGNE regrette qu'il n'y ait pas eu d'alternatives et des scénarios différents, débattus au sein du conseil municipal pour le projet de salle des sports alors même que le contexte a fortement évolué. Monsieur le DGS a indiqué que des options initiales ont été revues avec des propositions nouvelles de matériaux. Simon JODOGNE salue la capacité de négociation de Monsieur le Maire et regrette que la commission ne se soit plus réunie depuis plusieurs mois notamment dans la phase de révision du projet. Monsieur le Maire rappelle que les choix doivent se faire parfois de manière rapide et qu'il n'est pas possible de réunir la commission à chaque fois, il s'engage à ce que l'architecte vienne devant le conseil municipal pour présenter le projet de rénovation.

Francis DECOSTER s'étonne du faible soutien de la Région à hauteur seulement de 200 000 euros au regard du soutien du Département. Ce chiffre prévisionnel est confirmé par Dominique JOLY qui précise que ce montant ne sera définitif que quand les offres des entreprises seront arrêtées.

8. DEMANDE DE SUBVENTION « FNADT » - PROJET DE RÉHABILITATION ET DE RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES SPORTS – RUE D'AIRE

Rapporteur : Matthias BEUN

Dans le cadre de son programme d'investissement, la Commune envisage de procéder à la réhabilitation et à la restructuration de la Salle des Sports sise rue d'Aire.

La commune sollicite une subvention au titre du FNADT d'un montant 248 890,42 € (9,45%)

Dépenses	Montant H. T	Ressources	Montant H.T	%
Réhabilitation et restructuration de la Salle des Sports	2 633 395,78€	Fonds propres	526 687,65€	20,00 %
		<u>Subventions attendues</u>		
		Région	200 000,00€	7,59 %
		CAF	75 000,00€	2,85 %
		Fonds vert	537 040,21€	20,39 %
		FNADT	248 890,42€	9,45 %
		CEE	50 000,00 €	1,90 %
		<u>Subventions obtenues</u>		
		DETR 2019	96 838,50€	3,68 %
		Département	600 000,00€	22,78 %
DSIL	198 939,00€	7,56 %		
CCFI	100 000,00 €	3,80 %		
TOTAL	2 633 395,78€	TOTAL	2 633 395,78€	100 %

Le Conseil Municipal :

- SOLLICITE la subvention au titre du FNADT.

ADOpte PAR 15 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (SIMON JODOGNE)

Simon JODOGNE précise que son vote d'abstention n'est pas contre la demande de subvention mais exprime une critique sur le manque d'information sur le projet.

9. DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT » - PROJET DE RÉHABILITATION ET DE RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES SPORTS – RUE D'AIRE

Rapporteur : Matthias BEUN

Dans le cadre de son programme d'investissement, la Commune envisage de procéder à la réhabilitation et à la restructuration de la Salle des Sports sise rue d'Aire.

La commune sollicite une subvention au titre du Fonds Vert « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » d'un montant 537 040,21 € (20,39%)

Dépenses	Montant H. T	Ressources	Montant H.T	%
Réhabilitation et restructuration de la Salle des Sports	2 633 395,78€	Fonds propres	526 687,65€	20,00 %
		Subventions attendues		
		<i>Région</i>	200 000,00€	7,59 %
		<i>CAF</i>	75 000,00€	2,85 %
		<i>Fonds vert</i>	537 040,21€	20,39 %
		<i>FNADT</i>	248 890,42€	9,45 %
		<i>CEE</i>	50 000,00 €	1,90 %
		Subventions obtenues		
		<i>DETR 2019</i>	96 838,50€	3,68 %
		<i>Département</i>	600 000,00€	22,78 %
		<i>DSIL</i>	198 939,00€	7,56 %
		<i>CCFI</i>	100 000,00 €	3,80 %
TOTAL	2 633 395,78€	TOTAL	2 633 395,78€	100 %

Le Conseil Municipal :

- SOLLICITE la subvention au titre du Fonds Vert « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ».

ADOpte PAR 15 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (SIMON JODOGNE)

**10.DEMANDE DE SUBVENTION « AGENCE NATIONALE DU SPORT » -
PROJET DE RÉHABILITATION ET DE RESTRUCTURATION DE LA
SALLE DES SPORTS – RUE D'AIRE**

Rapporteur : Matthias BEUN

Dans le cadre de son programme d'investissement, la Commune envisage de procéder à la réhabilitation et à la restructuration de la Salle des Sports sise rue d'Aire.

La commune sollicite une subvention à l'Agence Nationale du Sport d'un montant de 248 890,42 € (9,45%)

Dépenses	Montant H. T	Ressources	Montant H.T	%
Réhabilitation et restructuration de la Salle des Sports	2 633 395,78€	Fonds propres	526 687,65€	20,00 %
		<u>Subventions attendues</u>		
		Région	200 000,00€	7,59 %
		CAF	75 000,00€	2,85 %
		Fonds vert	537 040,21€	20,39 %
		ANS	248 890,42€	9,45 %
		CEE	50 000,00 €	1,90 %
		<u>Subventions obtenues</u>		
		DETR 2019	96 838,50€	3,68 %
		Département	600 000,00€	22,78 %
DSIL	198 939,00€	7,56 %		
CCFI	100 000,00 €	3,80 %		
TOTAL	2 633 395,78€	TOTAL	2 633 395,78€	100 %

Le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** la subvention à l'Agence Nationale du Sport.

ADOpte PAR 15 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (SIMON JODOGNE)

11.AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL VENTE D'UN TERRAIN APPARTENANT AU CCAS

Rapporteur : Marie-Andrée VANHOVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi, en qualité de Président du CCAS de CASSEL, d'une demande d'achat concernant une parcelle de terrain cadastrée A 475 appartenant au CCAS d'une contenance de 17a 64ca de nature terre à labour.

Il s'agit d'une parcelle enclavée.

Le propriétaire des parcelles voisines souhaite acquérir celle-ci afin de faciliter l'accès. Le terrain est actuellement donné à bail mais le locataire ne l'exploite plus depuis le 30 septembre 2024. Le fermage annuel actuel est de 29,88 euros.

Pour la vente d'un terrain appartenant au CCAS, et en vertu de l'article L.2241-5 du code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du Conseil Municipal doit être donné.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de donner un avis favorable à la vente du terrain cadastré A 475 au prix de 1.000,00€ (frais en sus évalués à 400,00€ à charge de l'acquéreur).

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 10 mars 2025.

Le Conseil Municipal :

- **DONNE un avis favorable à la vente par le CCAS du terrain cadastré A 475 d'une contenance de 17a 64ca, au prix de 1.000,00 euros (frais en sus évalués à 400,00€ à charge de l'acquéreur).**

ADOPTE PAR 15 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (SIMON JODOGNE)

Simon JODOGNE souligne que la vente de ce terrain a fait débat, de manière inhabituelle, au sein du CA du CCAS : 5 abstentions et 1 vote contre et que 5 votes pour. Il s'agit de la vente à un particulier d'un terrain au centre de sa propriété. L'enclavement est relatif et son acquisition lui permettra de disposer d'un terrain d'un seul tenant. La formulation de la délibération n'est pas suffisamment explicite puisqu'elle ne mentionne pas ce fait. Il demande confirmation sur la non exploitation actuelle du terrain. Emile-Henri MACKE précise qu'il ne dispose pas de bail à ce jour sur cette parcelle et que le terrain est en attente. Il indique que cette parcelle a un dénivelé avec des arbres.

Simon JODOGNE regrette que le CCAS ne dispose pas de vision globale sur ses propriétés permettant de juger de l'opportunité ou non de se dessaisir de ses biens et que le prix proposé par l'acheteur est inférieur de 40% au prix du marché tel qu'il est repris par la Chambre d'Agriculture. Mathias BEUN conteste cette analyse considérant que le prix actuel de ce type de terrain est entre 5 000 et 7 500 euros / hectare. Il ne s'agit pas ici d'une terre argilo-limoneuse mais sableuse et donc de moindre valeur avec un dénivelé soit un prix de 6 000 euros / hectare qui est conforme au prix du marché avec les frais pris en charge par l'acheteur.

Simon JODOGNE rappelle que le CCAS a vocation à soutenir les plus démunis et que l'acheteur n'en tient pas compte dans son offre. Il n'a pas fait acte de générosité alors même qu'il va bénéficier d'un terrain d'un seul tenant.

Marie-Andrée VANHOVE reconnaît que l'inventaire des biens du CCAS est à mener et notamment la révision des baux en 2025 avec possibilité de prise en charge par les locataires des taxes foncières. Ce travail nécessite une expertise et ne peut pas être mené que par elle. Elle fait appel à candidatures pour ce travail de révision.

Emile-Henri MACKE demande à ne pas prendre part au vote

RESSOURCES HUMAINES

12.ACTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il convient de présenter au Conseil Municipal les actions sociales réalisées en faveur du personnel Communal pour l'année écoulée.

Pour 2024 les actions suivantes ont été menées :

- Cotisation PLURELYA : 891 €
- Subvention annuelle au COS : 1.800,00 €
- Participation MNT : 1.018,02€

VIE ASSOCIATIVE

13.SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Rapporteur : François DEQUIDT

Dans le cadre du soutien à la vie associative locale, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement de subventions aux différentes associations comme proposé dans le tableau ci-dessous

Animation, loisirs

	2024	2025
Club des Aînés	505,35€	421€
Les Reuzelied	472,00€	433€
Les Signaleurs de la Cornette	545,00€	562€
L'Union	391,60€	435€
Panda Flandre		100€
TOTAL	1 913,95€	1 951€

Catégories représentatives

	2024	2025
Amicale des sapeurs-pompiers	1100,00€	1053€
Les anciens d'AFN	880,00€	781€
TOTAL	1 980,00€	1 834€

Culture, arts

	2024	2025
Amis de la Collégiale	217,00€	215€
Centre Albert Roussel	161,45€	
Cercle d'histoire Cassel	332,29	231€
Red panda (ex EOS Music live)	137,64€	179€
Cercle Andries Steven		168€
Radio Uylenspiegel	516,65€	518€
Amis du musée	203,35€	
Club de photos animalières	92,35€	
TOTAL	1 660,73€	1 311€

Education, formation

	2024	2025
APE Till L'Espiègle	452,10€	461€
APEL St Joseph	967,61€	673€
Jeunes Sapeurs-Pompiers	875,30€	809€
OCCE 2294 Till l'Espiègle	318,75€	413€
TOTAL	2 613,76€	2 356€

Multi-catégories

	2024	2025
Vivre au Pays de Cassel	752,00€	839€
TOTAL	752,00€	839€

Solidarité, santé

	2024	2025
Amis des aînés	408,15€	412€
Association pour un sourire aux personnes âgées	360,45€	396€
Joie et partage	335,65€	355€
TOTAL	1 104,25€	1 173€

Sports, plein air

	2024	2025
Les Ch'tis coureurs	1156,74€	
Cassel VTT	561,84€	863€
CCC	1066,30€	1148€

Cyclo Mont Cassel	345,38€	353€
Tennis club	422,71€	437€
Tonic gym	300,85€	464€
Cadets du Houtland	502,21€	449€
Saint Sébastien	478,01€	751€
TOTAL	6 650,65€	4 465€

	2024	2025
Amicale du personnel	1 800,00€	1 800€
Cassel harmony	2 200,00€	2 200€
Comité des fêtes	19 000,00€	19 000€
USPC		5 000€
Ecole du chat Dunkerque	3 000€	1 500€
TOTAL		29 500€

Subvention exceptionnelle

	2024	2025
Ensemble c'est toujours mieux (Cassel, histoires et légendes en scène)		1039,00€

Le Conseil Municipal :

- **VOTE l'octroi des subventions municipales aux différentes associations ;**
- **AUTORISE Monsieur le MAIRE à engager les dépenses.**

Monsieur le Maire précise que les membres élus siégeant au sein des conseils d'administration des associations ci-dessus à savoir :

- **Madame Marie-Andrée VANHOVE :**
 - **Vivre au Pays de Cassel**
 - **Les Amis des Aînés**
- **Madame Julie DEBLIECK :**
 - **Comité des Fêtes**
- **Monsieur Fabrice DUHOO :**
 - **Ensemble c'est toujours mieux**
 - **Les Reuzelied**
 - **Les Amis du Musée**
- **Monsieur Gérard QUAEYBEUR :**
 - **Courir Canton de Cassel**

N'ont pas prendre part au vote des subventions les concernant.

ADOpte PAR 15 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (SIMON JODOGNE)

Simon JODOGNE souligne le montant total des subventions en 2025 soit 44 468 euros

contre 42 675 euros en 2024 avec 4,2% d'augmentation, supérieure à l'inflation. François DEQUIDT précise que la subvention à l'USPC était de 2 816 euros en 2024 avec une remise à niveau des montants en 2025 qui concerne toutes les communes du club. Simon JODOGNE regrette que ce montant ne figure pas dans le tableau et demande les bases de calculs de cette augmentation de la subvention. Monsieur le Maire rappelle que plusieurs critères ont été discutés entre les communes (nombre de joueurs/commune, ...). Il n'y a pas de partage entre les communes des coûts d'entretien du terrain de Noordpeene.

Simon JODOGNE interroge sur l'action de l'école du chat de Dunkerque et souligne la problématique de la salubrité du chemin des remparts et des jardins familiaux. Le compte rendu de la réunion des jardins familiaux a fait état de problèmes liés aux déjections des chats dans les jardins potagers. Il demande un bilan de l'action de l'association car il ne voit pas d'amélioration. Gérard QUAEYBEUR demande des précisions sur l'association et sur son rôle.

Julie DEBLIECK est en contact avec l'association et souligne qu'elle offre des tarifs intéressants. Elle salue l'amélioration sensible de la situation avec une réduction du nombre de chats non stérilisés (au total 136 stérilisations réalisées). Les gamelles sont mieux gérées. Les agents municipaux quand ils passent les retire, chaque propriétaire de jardin est tenu de faire de même. Il n'y aura pas de terrain octroyé à l'association. Monsieur le Maire reste vigilant sur le besoin de maintenir le chemin des remparts propre.

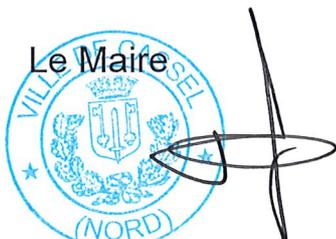
Marie-Andrée VANHOVE remercie l'investissement des Ch'ti coureurs dans les manifestations de Cassel (Parcours du Cœur, Octobre rose,...) et regrette que l'association ne bénéficie plus d'aide financière de la commune. François DEQUIDT indique que la commission a revu les critères en imposant que le siège social soit à Cassel pour être subventionné. Deux associations sont dans ce cas : Ch'ti coureurs et le Centre Albert Roussel.

Simon JODOGNE souligne que l'école du chat fait exception et demande où l'USPC a son siège. Monsieur le Maire précise que l'USPC n'a pas de siège mais une boîte postale à Arnèke.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions inscrites à l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h20 et annonce la tenue de la prochaine réunion du conseil municipale le 12 juin 2025 à 19h30.


Le Maire
Dominique JOLY

Le Secrétaire de séance

Simon JODOGNE

